

DEVIS			Communauté de Communes de la Ténarèze		
Date	N° devis	Code client	1 rue Cadéot		
21/09/2011	DE0816	CLIO119	32100 Condom		

Date d'échéance: 21/09/2011 Mode de paiement: Chèque postal

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT
	Conception visuelle Création Réalisation et conception technique Exécution	1,000	880,00			880,00
	intégration et développement - intégration de modules Front Office (interface client) Champ de recherche Accessibilité Accès extranet Déclinaison de l'environnement Accueil Actualités Contact Pages statiques Liens Territoire Diaporamas Démarches en ligne Carte interactive Newsletter Gestion Back Office (interface d'administration) Actualité Extranet Newsletter Liens Diaporama Formation Gestion de l'extranet Gestion du back office et du front office	1,000	3 100,00			3 100,00
	Extranet Connexion Informations Mon compte Mes abonnements	1,000	1 300,00			1 300,00

DEVIS

Date	N° devis	Code client
21/09/2011	DE0816	CLI0119

Communauté de Communes de la Ténarèze

1 rue Cadéot
 32100 Condom

Date d'échéance: 21/09/2011 Mode de paiement: Chèque postal

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT
	Maintenance annuelle - Maintenance corrective de type ajout, modification simple ou suppression. - Dans le cas où tout ou partie d'un module d'une application sur le site Internet ne donne pas des résultats conformes aux cahiers des charges et ceci après livraison du module, les défauts seront alors corrigés afin d'atteindre des résultats conformes à ceux énoncés dans le cahier des charges.	3,000	1 130,00			3 390,00

Base HT	Taux TVA	Montant TVA
8 670,00	19,60	1 699,32

Total HT	8 670,00
Net HT	8 670,00
Total TVA	1 699,32
Total TTC	10 369,32
NET A PAYER	10 369,32

Bon pour accord :

Le :

Conditions de règlement / Pénalités:

Conformément à la loi, nos factures sont à échéance sans escompte. Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. A titre de clause pénale, il sera également prévu une indemnité forfaitaire égale à 20% du montant hors taxes des sommes en cause, augmentée des intérêts légaux. S'y ajouteront les frais judiciaires de poursuite et de prise de garantie.

Réserve de Propriété:

De convention expresse et nonobstant toute clause contraire, nous nous réservons expressément la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêt, étant précisé que seul l'encaissement effectif du prix facturé vaudra paiement.

Numéro de TVA Intracommunautaire: FR8744213475500010

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, en sa qualité de Membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale. (Décret du 27 juillet 1979)